

FICHE DE POSTE AMENAGEMENT DURABLE

1 - IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR

Nom : PETR – UCCSA, (Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne)

Contexte: Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural rassemble la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Le PETR - UCCSA a pour objectif de participer à la définition d'une politique de développement durable et équilibré dans les domaines du tourisme, de l'action économique, de l'emploi, de l'amélioration du cadre de vie, du logement, de la valorisation du patrimoine, de la mise en valeur de l'environnement, de la diffusion culturelle, de l'animation et des services à la population. La structure est composée de 23 agents.

Le PETR - UCCSA s'est lancé dès 2010, dans une démarche volontaire d'élaboration d'un PCET (approbation décembre 2014), démarche menée conjointement à l'élaboration d'un SCoT (approbation juin 2015) et d'une étude Trame Verte et Bleue.

A la suite de ces travaux, les collectivités territoriales du Sud de l'Aisne ont décidé de soutenir une action d'intérêt général en matière de stratégie énergétique, d'aménagement ou de développement du territoire par la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Sud de l'Aisne (ALEC). Elle est un organisme d'animation territoriale, porteur de connaissances dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une convention d'objectifs lie l'ALEC au PETR – UCCSA sur la base d'un programme d'actions.

Président : Olivier DEVRON

Coordonnées : PETR - UCCSA, Ferme du Ru Chailly – 02650 FOSSOY
Tel : 03 23 71 68 60

Interlocuteurs :

Adeline CARDINET - Directrice Générale des Services
Céline PREVOT - Directrice Administrative et Financière

2 – FONCTIONS PRINCIPALES

- Assurer la mise en œuvre, le suivi, l'animation et l'évaluation du SCoT
 - Accompagner et assister les collectivités dans l'élaboration, la révision, la modification, de leur document d'urbanisme et pour tout questionnement afin de faciliter la mise en compatibilité avec le SCoT
 - Proposer et rédiger les avis relatifs à la compatibilité avec le SCoT
 - Accompagner la définition, la réalisation, le suivi, l'animation des projets en lien avec le SCoT (études complémentaires)
 - Organiser et animer les réunions notamment la commission SCoT
- Préparer, mettre en œuvre et suivre la révision du SCoT

- Collaborer sur les missions complémentaires au SCoT tel que le Plan Climat Air Energie Territorial
- Etre référent PCAET et assurer le lien entre l'ALEC, le PETR et les partenaires concernés
- Participer aux réunions de pilotage des démarches et travaux engagés sur le territoire en lien avec le SCoT (ou qui appellent une expertise), notamment le SRADDETT,
- Organiser et animer une concertation globale et transversale avec les élus, les partenaires publics et privés, la société civile,
- Organiser les actions de communication et de concertation relatives au SCoT (plan de communication, site internet, rencontres territoriales...) en lien avec le chargé de communication
- Organiser et animer des actions de sensibilisation à l'aménagement durable du territoire,
- Assurer les relations avec les élus et techniciens intercommunaux et communaux, les services de l'Etat (Préfecture, DDT, etc) et autres partenaires notamment institutionnels (Conseil Régional, Conseil Départemental, chambres consulaires...),
- Répondre aux appels à projets dont pourrait bénéficier le territoire et accompagner leur mise en œuvre,
- Administrer le SIG et sa base de données en tant qu'outil de production de documents, de communication, et d'aide à la décision pour la mise en œuvre du SCoT,
- Assurer une veille sur la réglementation des SCoT, documents d'urbanisme, les techniques du développement durable adaptées aux collectivités, les schémas et dispositifs territoriaux
- Assurer le suivi budgétaire et la mobilisation de financements extérieurs.

3 – PROFIL ET COMPETENCES

- Bac+4/5 : aménagement du territoire/urbanisme, développement local, développement durable.
- Maîtrise des documents stratégiques en matière de développement territorial SCOT PLH, PDU, PLU, PLUi de leurs contenus et de leurs modes d'élaboration.
- Bonne connaissance des collectivités locales, du rôle des différents acteurs concernés par le développement territorial et des règles institutionnelles (marchés publics...)
- Bonne connaissance des thématiques du développement durable, de l'environnement, des projets de territoire et de l'évaluation des politiques publiques.
- Maîtrise des outils bureautiques, SIG.
- Expérience dans le management et le suivi de projets similaires.
- Capacité à gérer des partenariats complexes.
- Qualités rédactionnelles et capacité en matière de communication et de concertation.
- Rigueur, capacité d'analyse et d'anticipation.
- Autonomie et capacité de travail en équipe.
- Capacité à conduire un projet et à mobiliser une équipe et des élus dans un cadre participatif et transversal.

4 – ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération : 1 950 € brut, 1 570 € net

Type de contrat : Statut : Contractuel – CDD d'un an renouvelable

Durée hebdomadaire : 35 heures

Lieu de travail : Fossoy avec déplacement à prévoir, véhicule fourni

Poste à pourvoir pour le 1^{er} octobre 2018

Une lettre de motivation manuscrite et un curriculum vitae devront être adressés avant le 15 septembre 2018 à :

- **par courrier** : Monsieur le Président
PETR – UCCSA
Ferme du ru Chailly
02650 Fossoy

- **par mail** : accueil@uccsa.fr